

tration de l'Association" concernant l'article quatorzième de la Constitution, à savoir : Qu'il est préférable, dans l'intérêt de l'Association," que cet article soit maintenu.

M. W. H. Tétrault, propose, en conséquence, secondé par M. T. Whitty que ce rapport soit adopté.

M. J. G. W. McGown propose en amendement, secondé par M. C. Dupuis, que l'article quatorzième de la Constitution soit retranché.

Après une longue discussion à laquelle prirent part MM. U. Archambault, J. G. W. McGown, L. A. Primeau, J. T. Dorais, D. Boudrias, W. H. Tétrault et F. X. P. Demers, l'amendement fut mis aux voix et adopté.

M. M. Daly fait ensuite à l'auditoire une intéressante causerie sur *l'enseignement de la géographie*.

Il croit que l'on a trop, jusqu'aujourd'hui, donné d'importance à la géographie politique au grand détriment de la géographie physique, dont l'enseignement a presque été mis de côté ; car, dit-il : " à quoi bon s'évertuer à " charger la mémoire des enfants de la population des différents pays du globe, de leur " étendue ; à leur faire apprendre par cœur " une nomenclature interminable de noms et " de chiffres qui, bien que vrais aujourd'hui, " peuvent être faux demain ? "

M. le conférencier est d'opinion que la meilleure méthode d'enseigner la géographie avec fruit, serait de faire peu usage du livre de texte, et d'avoir des classes bien pourvues de cartes géographiques, en relief autant que possible, de globes, etc., afin que l'instituteur pût expliquer sa leçon avec avantage, et la commenter longuement au besoin. Par ce moyen, l'élève n'étant pas astreint au livre de texte, aura de l'attrait pour cette science, et le maître sera forcé de donner de nombreuses explications, qui seront mieux apprises puisqu'elles seront mieux comprises.

M. l'ex-inspecteur Valade félicite le conférencier de l'heureuse idée qu'il a eue d'atti-

rer l'attention des instituteurs sur l'enseignement si important de la géographie. Il espère que ces messieurs sauront tirer profit des sages conseils et des exemples que M. Daly a su si bien introduire dans son travail, et que l'enseignement de cette science sera à la hauteur de son importance.

M. le président soumit, de nouveau, à l'assemblée le sujet de discussion suivant :

" Dans les écoles primaires, excepté pour l'enseignement de la lecture, doit-on permettre à l'élève d'avoir *un livre de texte entre les mains* ?

M. I. Nadon dit que depuis la dernière conférence, c'est à dire deux mois, il a fait l'expérience de l'enseignement oral—ou sans livre de texte — et que les résultats obtenus ont de beaucoup modifié son opinion primitive. La seule objection qu'il ait à l'enseignement oral absolu, c'est que les autorités scolaires n'y sont pas préparées.

Car, dit-il, à un examen public, la première chose que fait un commissaire, c'est de prendre un livre de texte sur la matière qu'il veut examiner, et si l'élève n'est pas en état de donner le mot à mot de la phraséologie de l'auteur, l'instituteur est immédiatement mal noté. Quant à lui, il est convaincu que l'enseignement oral est de beaucoup préférable à l'enseignement au moyen du livre de texte.

M. D. Boudrias est d'avis que l'enseignement oral ne doit pas aller jusqu'à retrancher tous les livres de texte ; et pour plusieurs raisons : d'abord, l'absence, même peu fréquente d'un élève, le manque de talents, etc., sont des raisons péremptoires pour que le livre de texte soit conservé ; ce sera pour l'élève un auxiliaire auquel il pourra toujours, avoir recours, s'il veut se tenir au niveau des capacités des autres élèves.

Il reconnaît que l'on a parfois fait un abus du livre de texte, et le moyen de remédier à cet inconvénient, c'est d'avoir une bonne méthode. L'instituteur ne sera pas, alors,